

RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

FORMATION
à Bordeaux
le mardi 15
Décembre 2015

ASSURANCE CONSTRUCTION ACTUALITÉ 2015

plus d'informations sur www.cnam-aquitaine.fr

ASSURANCE CONSTRUCTION

ACTUALITÉ 2015

Au cours de l'année 2015, l'actualité du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction a été marquée par deux interventions fondamentales du législateur. Il convient d'interpréter les nouveaux textes, afin d'appréhender le devenir du traitement de certains dossiers.

En outre, plusieurs décisions sont venues apporter des précisions décisives dans le cadre du traitement des litiges. Il est indispensable d'analyser ces orientations jurisprudentielles, dans la perspective d'une gestion efficace du contentieux de la réparation des désordres de construction.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les évolutions des différents mécanismes de réparation et de garantie des désordres de construction

Maîtriser les processus de gestion des délais de garantie et d'action.

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux :

Avocats, assureurs, notaires et à l'ensemble des opérateurs immobiliers ainsi qu'à leurs partenaires professionnels.

INTERVENANTS

Sabine **BERTOLASO**
Maître de conférences,
Professeur
à l'Ich-Cnam Aquitaine

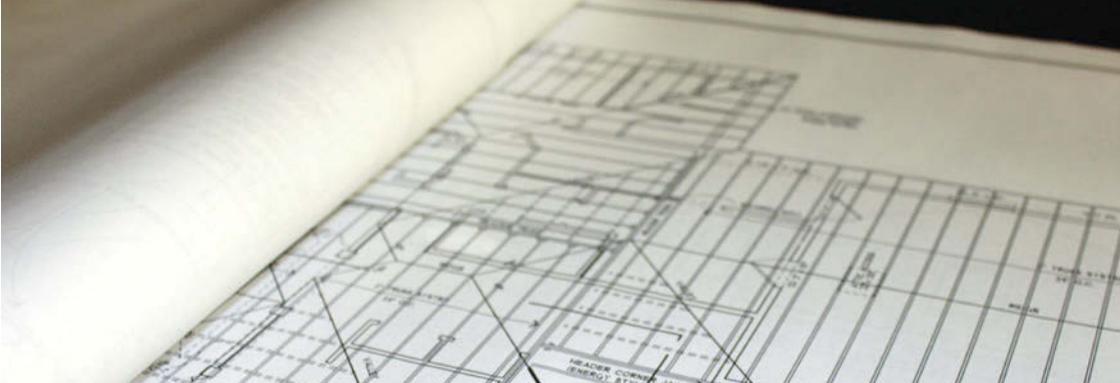
Emmanuelle **MENARD**
Avocat à la Cour,
Professeur
à l'Ich-Cnam Aquitaine

DATE ET HORAIRES

Mardi 15 décembre 9h-12h30
et 14h-17h30

Un support écrit sera remis aux participants





PROGRAMME

PARTIE 1 : Responsabilité des constructeurs

Réception des travaux

Définition conventionnelle

Réception expresse

Réception tacite

Réception judiciaire

Garantie des défauts d'isolation phonique

Garantie de bon fonctionnement

Garantie décennale

Définition de l'ouvrage

Définition de l'impropriété à destination

Imputabilité des désordres au constructeur

Causes d'exonération

Bénéficiaire de la garantie

Responsabilité de droit commun

Dommages intermédiaires

Vices apparents à la livraison

Fondement des actions exercées contre le fournisseur d'un sous-traitant

Compétence d'attribution en cas de recours entre constructeurs

PARTIE 2 : Assurance construction

Assurance dommages-ouvrage

Déclaration de sinistre

Portée de la prise de position de garantie transmise dans le délai de 60 jours

Assurance RC décennale

Attestation d'assurance

Activité déclarée

Faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré

PARTIE 3 : Régime des délais

Domaines respectifs Articles 1792-4-2, 1792-4-3 et 2224 du Code civil

Interruption et suspension des délais



LIEU DE LA FORMATION
Espace Chapeau Rouge
9, Cours du Chapeau Rouge
BORDEAUX

PLUS D'INFORMATIONS ?
Contactez le service ICH

PAR TÉLÉPHONE AU

0811 657 656

05 57 59 23 02

PAR MAIL À
ich.bx@cnam.fr

le Cnam Aquitaine

16 cours de la Marne
33800 Bordeaux

www.cnam-aquitaine.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation spécialisée de l'ICH

FORMATION
à Bordeaux
le Mardi 15
décembre 2015

RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

**Ce bulletin d'inscription est à retourner, accompagné de votre règlement, à l'adresse indiquée ci-dessous.
(avant le 8 décembre 2015)**

Les inscriptions sont enregistrées
par ordre d'arrivée, dans la limite des
places disponibles.



BULLETIN D'INSCRIPTION - Responsabilité des constructeurs : Assurance Construction Actualité 2015

Merci d'établir un bulletin par participant

| | | | | | |
|--|--------------------------|--------------|--------------------------|----------|--------------------------|
| Madame | <input type="checkbox"/> | Mademoiselle | <input type="checkbox"/> | Monsieur | <input type="checkbox"/> |
| Nom | <input type="text"/> | | | | |
| Prénom | <input type="text"/> | | | Né(e) le | <input type="text"/> |
| Fonction | <input type="text"/> | | | | |
| Domicile / Code postal | <input type="text"/> | Ville | <input type="text"/> | Mail | <input type="text"/> |
| Entreprise / Organisme | <input type="text"/> | | | | |
| N° SIRET (obligatoire en cas de paiement par entreprise/organisme) | <input type="text"/> | | | | |
| Adresse | <input type="text"/> | | | | |
| Code postal | <input type="text"/> | Ville | <input type="text"/> | | |
| Téléphone | <input type="text"/> | Fax | <input type="text"/> | | |

Participera à la journée de formation le 15 décembre 2015 à Bordeaux sur le thème :
« Responsabilité des constructeurs : assurance construction. Actualité 2015 »

Tarif : 340 € incluant les frais de formation

Je souhaite déjeuner au restaurant la Maison Mère **19€* le menu**

* (règlement à effectuer sur place)

Oui

Non

ANNULATION

Pour toute annulation adressée moins de 2 jours avant la journée de formation, les frais de participation restent dus. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

RÈGLEMENT

Les frais de participation à la formation sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'AGCnam Aquitaine.

Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de € (Montant forfaitaire exonéré de TVA)

L'inscription fera l'objet d'une convention de formation professionnelle afin de déposer une demande de prise en charge au titre de votre participation à la formation professionnelle continue

Oui

Non

Fait à

Date

Cachet et signature obligatoires
Nom et qualité du signataire.

À adresser au :

le Cnam Aquitaine
16, Cours de la Marne - 33800 Bordeaux